

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2018

Le conseil municipal, réuni au complet, a pris les décisions suivantes :

► ASSAINISSEMENT :

- NECESSITE D'ETUDES COMPLEMENTAIRES : les résultats des études de sol ne permettant plus d'envisager l'aménagement de la nouvelle station sur la parcelle N° 691, en raison de la présence d'une grande hauteur (2,70m par endroits) de déblais non stables (arbres, végétaux) qu'il faudrait évacuer et remplacer (5000 m3), et la possibilité d'obtenir des subventions étant fortement compromise si le dossier n'était pas déposé avant fin décembre, le conseil municipal accepte le devis de 5475€ ht. pour qu'un nouveau projet soit étudié à l'emplacement de l'actuelle lagune.

- COMPETENCE ASSAINISSEMENT : un tour de table est organisé pour anticiper la réponse à donner à la communauté de commune concernant le souhait des communes de prolonger ou non jusqu'en 2026 (date butoir actuelle pour le transfert de cette compétence à l'intercommunalité) la gestion directe de notre assainissement public. L'unanimité se fait autour de la conservation de cette compétence par notre commune, ce qui nous permettra de mener à bien notre projet de réhabilitation en cours d'étude de la façon la mieux adaptée à nos besoins et à nos moyens et de transférer le moment venu le seul fonctionnement de notre système rénové et le remboursement de l'emprunt.

► **VOIRIE 2019** : les crédits 2018 ayant été consacrés au réaménagement du centre bourg des Moulins, l'enveloppe 2019 sera consacrée à la réalisation des travaux qui avaient été chiffrés mais non retenus en 2018 : montée devant l'église du Vieux Cherier, 2e tranche du Trêve Millaud au Vieux Bourg, montée des Moulins aux bas des Rivières avec déjà un choix à faire puisque le total s'élevait à 61 000€ avant actualisation, alors que notre enveloppe est d'environ 45 000€ ; il est demandé également le chiffrage d'une partie de la route de la Croix Vigouronne et du chemin de la Davamine, tous deux en mauvais état. La sélection sera réalisée à la prochaine réunion.

► ECOLE

- ACHATS DE MATERIEL : la hausse des effectifs nécessite l'acquisition de 10 couchettes supplémentaires pour les élèves de la maternelle, 2 chaises pour la classe primaire ; pour l'aménagement du bureau de direction, qui a pris la place de la bibliothèque à l'étage de l'école : achat de 3 étagères. Ces acquisitions sont validées par le conseil municipal.

- ABONNEMENT à la revue "Petit Gibus" pour le cours moyen, proposée par l'association des Maires de France pour présenter de façon ludique des questions touchant à la citoyenneté, à la vie de la commune ; le conseil municipal retient cette idée, pour servir de base à une instruction civique à l'école et souscrit à cet abonnement.

► **REGULARISATIONS ADMINISTRATIVES** : le conseil municipal fixe la durée d'amortissement des fonds de concours au SIEL à 1 an et adopte la nouvelle rédaction proposée par AGEDI pour le RGPD (Cf. précédente réunion du 27/07/18).

► Echos de la C.C.P.U. :

- **Ordures ménagères** : depuis avril 2018, avec le nouveau système de collecte, le volume des ordures ménagères a baissé de 32 %, soit une économie de 20 000€ ; en revanche, le volume du tri sélectif a augmenté de 26 % pour les journaux, 20 % pour le verre et le tonnage apporté à la déchèterie a cru de 20 %, ce qui est tout à fait positif mais génère aussi des coûts additionnels. Il est encore tôt pour faire un bilan financier définitif mais l'évolution des habitudes des usagers va vraiment dans le bon sens.

- Le **Centre de loisirs d'Urfé** va connaître une réorganisation administrative pour résoudre ses problèmes financiers, mais cela ne remet pas en cause son fonctionnement qui apporte un service très apprécié des parents, surtout pour le mercredi. La question d'une navette pour le matin est à l'étude.